MAIRIE DU 7ème ARRONDISSEMENT

COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT
(CICA)

THÈME : « *SÉCURITE AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES* »

P.V. N° 02/07/10

PROCES-VERBAL

sous forme de compte-rendu de la réunion du
Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement
du 16 mars 2010

Le mardi 16 mars 2010 à 19h30, le Conseil d'Arrondissement et les représentants des associations du Comité d'Initiative et de Consultation de l'arrondissement se sont réunis dans la salle des Mariages de la Mairie du VIIème arrondissement, conformément à l'article L. 2121-10 et L. 2511-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du VIIème arrondissement.

Etaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Sylvie de LÉOTOING, Monsieur Michel DUMONT, Madame Laurence GIRARD, Monsieur Thierry HODENT, Madame Annick LEROY, Madame Martine NAMY-CAULIER.

Etaient absents et excusés :

Madame Véronique DELVOLVÉ-ROSSET,
Madame Florence GERBAL-MIÈZE,
Monsieur Jean-Philippe HUBIN,
Madame Sonia LEDOUX,
Monsieur Philippe MICHEL,
Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Madame Rachida DATI, Maire du VIIème arrondissement, propose Madame Sylvie de LÉOTOING comme secrétaire de séance, et le Directeur Général des Services, Monsieur Olivier SOLER comme secrétaire de séance auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ.

La séance est ouverte à 19h30.

Madame le Maire rappelle que le thème proposé ce soir, la sécurité, était un des engagements de sa campagne électorale. Elle informe que le 30 mars, en mairie, un contrat local de sécurité du 7ème arrondissement sera signé en présence du Préfet de Police, du Procureur de la République et du Recteur de l'académie de Paris.
Elle poursuit en abordant différents projets majeurs de sécurisation de l'arrondissement. Elle rappelle l'obtention, en 2008, d'un arrêté anti-alcool et la présence d'une compagnie de CRS la nuit sur le Champ de Mars. De plus, lors des nuits dites « du baccalauréat », une sécurité exceptionnelle a été mise en place. Cette opération a permis de baisser des trois quarts le volume des déchets et de supprimer quasi-totalement les bris de verre sur le site. Madame le Maire précise qu'un projet d'aménagement durable du Champ de Mars est en cours. De ce fait, elle indique les prochaines réunions de consultation sur ce sujet qui auront lieu les 12, 14 et 15 avril. D'autre part, elle évoque les travaux du Conservatoire Erik Satie. Suite à de nombreux incidents, dont le décès d'un sans domicile fixe en février 2009, des travaux de sécurisation du site sont actuellement réalisés. A propos de la sécurité routière, Madame le Maire souhaite remercier Madame NAMY-CAULIER, Madame le Commissaire ROUSSELET et Monsieur HODENT pour leur campagne de sensibilisation auprès des jeunes. Elle ajoute qu'une préparation au permis piéton est proposée aux élèves de CE2, en partenariat avec le commissariat, ainsi qu'un stage alternatif à la sanction pour les conducteurs de deux-roues le 17 avril. Enfin, elle signale que le plan de vidéo-surveillance sera mis en place en 2012. Ce projet comporte 1 000 caméras, dont 70 prévues pour le 7ème arrondissement. Madame le Maire rappelle que les emplacements de ces dernières ont été choisis en concertation avec les habitants de l'arrondissement.

Monsieur HODENT remercie Madame le Maire d'être à l'initiative de cette réunion. Il souligne que la sécurité, et plus particulièrement celle des enfants, est une priorité, aussi bien pour les parents que pour les établissements scolaires. Il regrette l'absence des responsables du lycée Victor Duruy, qui est un lieu sensible dans le domaine de la sécurité. Enfin, il précise que l'ensemble des établissements scolaires sont satisfaits des interventions de la police dans l'arrondissement.

Madame le Commissaire ROUSSELET remercie Madame le Maire de son invitation. Elle poursuit en présentant Monsieur Mickaël ENTRY. Policier formateur anti-drogue, Monsieur ENTRY est responsable de la mission de prévention et de communication au commissariat de l'arrondissement. Habilité à intervenir dans les établissements scolaires, il mène des actions de prévention dans divers domaines, tels que les violences, le racket, les dangers d'Internet, la citoyenneté, les incivilités et la sécurité routière.
Madame le Commissaire ROUSSELET souhaite présenter le bilan des interventions réalisées dans l'arrondissement depuis le début de l'année scolaire 2009-2010. Monsieur ENTRY et son équipe ont effectué 69 interventions sur différents thèmes au sein des établissements du second degré. D'autre part, Madame le Commissaire ROUSSELET indique que l'arrondissement est peu concerné par les violences dans les établissements scolaires. Néanmoins, cette question reste une des préoccupations des forces de police. Madame le Commissaire ROUSSELET souhaite définir la notion de violence scolaire. Il s'agit de faits commis au sein des établissements mais également à leurs abords. Ils peuvent prendre la forme d'atteintes physiques, de dégradations ou d'intrusions. Pour lutter contre de tels actes, le Préfet de Police, le Parquet et l'Education Nationale ont signé une convention en 2007 qui garantit que tout fait de violence scolaire est signalé au Parquet via les missions de prévention et de communication. Pour le 7ème arrondissement, Madame le Commissaire ROUSSELET fait remarquer que le partenariat, entre le commissariat et les chefs d'établissement, fonctionne convenablement.
Madame le Commissaire ROUSSELET apporte des précisions sur ses effectifs. Elle dispose de brigades anti-criminalité en civil et d'effectifs de la police de quartier. Ces derniers effectuent régulièrement des surveillances et des opérations de contrôle d'identité aux abords des

établissements scolaires, en accord avec le Parquet. Ils assurent également la surveillance des points écoles.
Madame le Commissaire ROUSSELET évoque deux problèmes majeurs qui touchent les jeunes, les stupéfiants et l'alcool. Elle indique que 42% des jeunes de 17 ans et près de 300 000 jeunes, entre 12 et 15 ans, ont déjà fumé du cannabis. Elle rappelle que la consommation de ce stupéfiant est interdit par la loi et qu'elle est passible de poursuites judiciaires. Elle ajoute que le concours des responsables d'établissement scolaire permet d'endiguer ce phénomène. De plus, le projet de vidéo-protection, qui comporte l'installation de caméras aux abords des établissements scolaires, va apporter un moyen d'action supplémentaire au commissariat dans la lutte contre les stupéfiants. Madame le Commissaire ROUSSELET précise qu'à terme, les images seront envoyées au commissariat central dans le but d'améliorer les enquêtes et les interventions des forces de police. Au sujet de l'alcool, Madame le Commissaire ROUSSELET signale que les jeunes en consomment en grande quantité, ce qui a pour conséquence des nuisances, des incivilités, des dégradations et des accidents.
Madame le Commissaire ROUSSELET souligne qu'avant juin 2010, des diagnostics de sécurité vont être mis en place dans les établissements scolaires du second degré. Ces diagnostics vont permettre d'améliorer la sécurité au sein des bâtiments scolaires en identifiant les points faibles et en préconisant d'éventuelles solutions matérielles comme, par exemple, la mise en place d'alarmes.
Enfin, Madame le Commissaire ROUSSELET met l'accent sur la loi du 2 mars 2010. Cette loi renforce la protection des établissements scolaires et leur personnel. Elle prévoit 4 nouvelles mesures pénales :

- l'aggravation des sanctions pour les auteurs d'atteinte volontaire aux membres du corps enseignant et aux membres du personnel travaillant dans les établissements scolaires ;
- la création d'une circonstance aggravante pour les vols et les extorsions commis dans ou aux abords des établissements scolaires ;
- la correctionnalisation de l'intrusion qui remplace la contravention de 5e classe ;
- la création d'un délit spécifique pour les porteurs d'arme au sein des établissements scolaires.

Monsieur ENTRY rappelle qu'il est le responsable de la mission de prévention et de communication de l'arrondissement depuis près de 3 ans. Il indique que 95% de son temps de travail est consacré aux interventions de prévention dans les établissements scolaires. Il précise les thèmes abordés :

- en maternelle et en primaire, la sécurité routière est la priorité. Les élèves apprennent à maîtriser les éléments basiques de la rue ;
- au collège, les thèmes privilégiés sont les violences et les stupéfiants.

Cette année, un nouveau thème est proposé : les dangers d'Internet.

Monsieur ENTRY fait remarquer que, cette année, il est intervenu pour la première fois au collège Victor Duruy.
Il présente ensuite un bilan provisoire de ses interventions, arrêté au 9 mars :

- 69 interventions ont été effectuées, sensibilisant 1 772 élèves. Sur ces 69 interventions, 11 étaient consacrées aux violences scolaires, soit 289 élèves concernés par ce sujet ;
- 216 élèves ont été sensibilisés sur les dangers des stupéfiants, 856 élèves sur la sécurité routière, 160 élèves sur la citoyenneté et l'incivilité, 251 sur les dangers d'Internet.

Sur l'année scolaire 2008-2009, il y avait eu 88 interventions, soit 2 303 élèves sensibilisés.

Monsieur ENTRY indique que, pour la présente année scolaire, 28 infractions ont été constatées, dont la majorité liée aux stupéfiants. Le 7ème arrondissement est un arrondissement calme où les élèves sont souvent victimes d'une délinquance de passage. Monsieur ENTRY apporte des précisions sur les 28 infractions :

- 14 ont eu lieu dans des lycées et les 14 autres dans des collèges ;
- 15 d'entre elles se sont déroulées dans l'enceinte des établissements scolaires, 11 aux abords de ces établissements et 2 sur le trajet domicile/école ;
- il y a eu 18 victimes.

Monsieur ENTRY explique qu'après analyse de ces données, une tranche horaire des infractions a été déterminée :

- de 13h30 à 18h00 pour les collèges. Sur cette tranche horaire, on a dénombré 3 violences volontaires, 1 intrusion, 2 vols aggravés en réunion et 4 vols simples.
- de 13h30 à 18h00 pour les lycées. 4 infractions et 2 intrusions ont été constatées. Monsieur ENTRY fait remarquer que, l'année dernière, la tranche horaire des infractions correspondait à la matinée.

Monsieur ENTRY constate qu'il y a une légère augmentation des violences scolaires par rapport à l'année 2008-2009 et que la majorité d'entre elles se sont malheureusement déroulées aux abords de l'établissement Victor Duruy. Il signale que les équipes de policiers, notamment celles des brigades anti-criminalité, restent vigilantes sur le sujet et plus particulièrement sur les stupéfiants.

Monsieur ENTRY poursuit en expliquant que tous les faits et infractions constatés sont enregistrés puis centralisés au niveau du Service de Prévention anti-délinquance.

Madame GIRARD assure que les violences aux abords des établissements scolaires sont une des préoccupations de la Ville de Paris. D'autre part, elle met l'accent sur l'importance du lien entre l'enceinte et les abords des établissements scolaires. Elle ajoute que la sécurisation des bâtiments est un élément important. Cependant, elle insiste sur le renforcement des moyens humains, plus particulièrement au niveau du personnel qualifié de vie scolaire. De plus, elle fait remarquer que le département de Paris gère les collèges et participe avec la région au financement des lycées. La Ville de Paris, quant à elle, souhaiterait être associée aux diagnostics de sécurité dans les établissements du second degré. Enfin, Madame GIRARD aimerait une sécurisation des bâtiments au cas par cas, en privilégiant les moyens humains plutôt que la vidéo-protection.

Monsieur ENTRY précise que les diagnostics de sécurité n'ont pas encore démarré, à l'exception du collège Jules Romain. Ce collège possède un gymnase et une petite piscine. Ces structures sont ouvertes aux écoles primaires et aux associations. Lorsque ces dernières viennent dans les locaux, la porte d'entrée du collège n'est pas sécurisée, ce qui permet à des personnes de l'extérieur de s'introduire et de dégrader les bâtiments.

Monsieur VAHAMME, proviseur du lycée Gustave Eiffel, remercie Madame le Commissaire pour sa réactivité dans chaque affaire. Il fait remarquer que les contacts constants et directs entre les chefs d'établissement et le commissariat permettent de résoudre rapidement les problèmes. Outre l'alcool et les stupéfiants, Monsieur VAHAMME constate que, depuis quelques années dans son établissement, un nouveau phénomène de violence est apparu, celui des garçons envers les filles.

Au sujet des diagnostics de sécurité, Monsieur VAHAMME rappelle qu'ils existent depuis 2005. Il explique qu'il s'agit d'un document d'une vingtaine de pages abordant différents domaines, tels que l'architecture et les ressources de l'établissement scolaire.

Madame FLINOIS, directrice de l'école maternelle Chomel, souhaite revenir sur la sécurité routière aux abords de son établissement. Deux carrefours à l'approche de l'école maternelle, où les véhicules stationnent sur les trottoirs, sont peu sécurisés. Enfin, elle aimerait être prévenue en cas de manifestations afin de différer la sortie de ses élèves.

Monsieur ENTRY indique que, dans la mesure du possible, il prévient les établissements scolaires lors de manifestations.
Au sujet du stationnement gênant des deux-roues, Monsieur ENTRY mentionne une opération effectuée près de l'école maternelle, rue de Verneuil. Le 15 mars, la police a procédé à l'enlèvement et à la mise en consigne de 31 deux-roues abandonnés sur la voie publique. Monsieur ENTRY précise que ce type d'opération est réalisé une fois par mois. Il ajoute que, si les chefs d'établissement ou les parents d'élèves ont des requêtes à ce sujet, ils peuvent le prévenir 7 jours avant la date fixée de l'opération d'enlèvement et de mise en consigne. Dans le cas contraire, la requête sera reportée au mois suivant.

Monsieur CUBAR, délégué départemental de l'Education Nationale, souhaite faire part des souhaits des directeurs et directrices d'école. Il met en avant le problème d'insécurité aux abords des écoles, comme celles de Vaneau et de Chomel. Il prend également comme exemple les écoles Eblé et Camou où deux carrefours situés à proximité de ces établissements scolaires sont jugés dangereux.

Madame le Commissaire ROUSSELET revient sur les 22 points écoles. Ce classement est défini en fonction de critères de dangerosité. Les 7 premiers sont considérés comme prioritaires et disposent d'une surveillance policière le matin, le midi et le soir.

Monsieur ENTRY indique qu'il a repris le dossier des points écoles en août 2009. Il signale que l'attribution de points à chaque établissement s'effectue selon des critères précis, tels qu'un carrefour ou des passages piétons. Il prend pour exemple l'école Eblé. Pendant deux ans, des travaux ont été effectués à proximité de l'établissement. Un passage piéton provisoire a été installé, ce qui représentait un réel danger. Pourtant, l'école n'était pas considérée comme prioritaire. Néanmoins, depuis cette année, des agents de surveillance ont été mis en place aux heures de sortie. Monsieur ENTRY précise que les 7 établissements cumulant le plus de points bénéficient obligatoirement de surveillance aux heures de sortie. Pour les suivantes, cette surveillance varie selon l'effectif disponible. Monsieur ENTRY poursuit en nommant les 7 premières écoles du classement points écoles :

- l'école Duquesne
- le collège Jules Romain
- la maternelle Saint Pierre du Gros Caillou
- l'école Saint-Dominique
- les écoles Chomel
- l'école Eblé

Madame le Maire informe que, chaque année, des investissements dans du mobilier urbain sont entrepris en accord avec l'Hôtel de Ville, comme par exemple la réfection des trottoirs et la mise en place de ralentisseurs aux abords des établissements scolaires.

Madame HERMANN, habitante de l'arrondissement, souhaite mettre l'accent sur les problèmes de stationnement des deux-roues devant l'établissement La Rochefoucauld. Elle indique que, malgré

leur élargissement et l'autorisation momentanée de stationnement des deux-roues, les personnes à mobilité réduite circulant en fauteuil roulant ne peuvent emprunter les trottoirs. De plus, lors de la sortie du collège La Rochefoucauld, les élèves restent aux abords de l'établissement, ce qui peut être une source d'accidents. Madame HERMANN souhaiterait donc qu'un côté des trottoirs reste libre afin de faciliter la circulation des piétons.

Madame le Commissaire ROUSSELET rappelle que, lorsque le trottoir est large, le stationnement des deux-roues est toléré, même si la règle l'interdit.

Monsieur ENTRY indique que l'établissement La Rochefoucauld comprend un grand nombre d'élèves et qu'il se situe dans une rue étroite. De plus, la rue ne propose qu'un emplacement rapidement saturé de stationnement pour les deux-roues. Cependant, Monsieur ENTRY fait remarquer qu'un des problèmes majeurs est le manque de discipline des élèves.

Madame le Maire informe que, lors d'interpellations d'élèves scolarisés dans un établissement, le chef de cet établissement est généralement prévenu afin qu'il puisse surveiller les sorties des cours. Lorsqu'il s'agit de jeunes non scolarisés dans l'établissement, la police ne prévient pas systématiquement le chef d'établissement.

Monsieur ENTRY précise que Madame le Commissaire et lui-même ont demandé aux effectifs policiers de mentionner l'établissement scolaire auquel appartient un jeune qui est arrêté. L'établissement en question est ensuite contacté afin de mettre au courant le chef d'établissement de la situation.

Madame le Maire signale qu'un ralentisseur rue de Verneuil a été installé afin de réduire la vitesse de circulation des véhicules aux abords de l'école maternelle. Elle ajoute qu'elle souhaiterait que la rue soit réaménagée, notamment par la mise en place de potelets sur les trottoirs. Cependant, elle met l'accent sur le fait que cette dernière proposition a été refusée, il y a quelques mois, par les habitants et les commerçants du quartier.

Monsieur BERNARD informe qu'une réunion a eu lieu à ce sujet avec la direction de la voirie et des déplacements. Il rappelle que, dans un premier temps, la signalétique a été retirée afin de ne pas masquer la visibilité du flux de véhicules. Il ajoute que la demande de suppression d'un arbre a été honorée. Enfin, il souligne que les potelets de la rue Verneuil ont été installés sur le macadam pour des raisons financières.
Monsieur BERNARD signale qu'une opération relative à une incivilité, celle des mégots et des papiers gras, a été lancée aux abords du lycée Albert de Mun avec les services de la Ville de Paris.

Pour terminer cette séance, Madame le Maire souhaite remercier Madame le Commissaire et Monsieur ENTRY pour l'ensemble du travail qu'ils accomplissent. Elle met l'accent sur la réactivité de Madame le Commissaire et de son commissariat pour chaque affaire. Elle ajoute que, grâce à leur travail, le 7ème arrondissement est un arrondissement préservé. Enfin, elle remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de Séance

Sylvie de LÉOTOING

Le Maire du 7ème arrondissement

Rachida DATI